

## FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

Tour Essor 93 – 14, Rue Scandicci 93508 PANTIN CEDEX

**≅**: 01.41.83.87.70 **=**: 01.41.83.87.69 **=**: www.ffnatation.fr

## **AUTORISATION PARENTALE**

## **POUR LES CONTRÔLES ANTIDOPAGE SANGUINS**

CODE DU SPORT - Article R232-52 - Entrée en vigueur le 16 Janvier 2011

## Obligation pour l'athlète contrôlé de devoir justifier de son identité :

Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence.

L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.

POUR L'ANNEE : 20 / 20
JE SOUSSIGNE(E), LE RESPONSABLE LEGAL, MR/MME :

NOM – PRENOM			
ADRESSE COMPLETE			
CODE POSTAL		VILLE	
TOMICILE		TP PORTABLE.	
☎PROFESSIONNEL			
	AUTORI	SE L'ENFANT	
NOM – PRENOM			
DATE DE NAISSANCE			
NOM DU CLUB			
N° DE LICENCE		DISCIPLINE	
A subir des contrôles antidopa Natation.	nge dans le cadre de son a	ctivité sportive de licer	ncié(e) de la Fédération Française de
Fait à	, le		
Signature du représentant légal/des parent(s), Précédée de la mention «Lu et Approuvé »		Pré	Signature de l'intéressé(e), cédée de la mention «Lu et Approuvé »